

COMPTE-RENDU du 19 AVRIL 2017

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf avril à dix-huit heures 30 mns, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pascal VALLIERE suite à une convocation envoyée le 13 Avril 2017.

| NOM ET PRÉNOM | P | A | POUVOIR A |
|-------------------------|---|---|-----------|
| VALLIERE Pascal | x | | |
| RAYNAUD Fabienne | x | | |
| MAYNADIE Philippe | x | | |
| FRAISSE Marie-Claude | x | | |
| MOULS Bernard | x | | |
| FOURNON GOHIER Régine | x | | |
| PUEO Jean-François | x | | |
| LACHAISE Michel | x | | |
| SLOWTHER Valérie | x | | |
| PEREZ Edouard | x | | |
| LACUBE Sylvie | x | | |
| SANCHEZ Marie-Christine | x | | |
| MANI Raouf | | x | |
| PERRIER Françoise | x | | |
| HOLZ Bernard | x | | |

Secrétaire de séance : Madame S. LACUBE est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 Mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

ACQUISITION DU BIEN A N° 2515 et A N° 2518 PAR VOIE DE PREEMPTION
Ré-examen du dossier

Considérant l'action à évoquer, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de siéger en séance à huis clos.

Après avoir procédé au vote, le Conseil approuve à la majorité de siéger en séance de conseil à huis clos.

Vote POUR : 11 ABSTENTIONS : 3 (E. PEZEZ – Ph. MAYNADIE – V. SLOWTHER)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision prise en date du 27 Février 2017 par laquelle il a été décidé l'achat par voie de préemption de l'immeuble cadastré à la section A N° 2515 et A N° 2518 appartenant à Madame Marguerite BENET et Mmes Chantal ROSA et Béatrix VOGADE, propriétaires indivis, d'une superficie totale de 194 m2 au prix de 70.000,00 €.

Il expose qu'à l'initiative des propriétaires, le Conseil est sollicité pour un réexamen du dossier au vu d'un argumentaire présenté ce jour en Mairie par d'une part, les propriétaires représentés et d'autre part, les locataires intéressés.

Il représente le projet pour nouvel examen du Conseil Municipal.

Après nouvelle analyse du dossier suite à la rencontre intervenue ce jour en Mairie en présence des intéressés, le Conseil Municipal

- confirme la situation exceptionnelle de ce bien et l'intérêt que celui-ci présente pour la mise en œuvre d'opérations d'aménagement répondant aux objets définis à l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme,
- confirme le projet qui motive cet achat tel que défini par délibération du 27 Février 2017,
- maintien et réaffirme la décision du 27.02.2017 visant à acquérir par voie de préemption l'immeuble cadastré à la section A N° 2515 et A N° 2518 appartenant à Madame Marguerite BENET et Mmes Chantal ROSA et Béatrix VOGADE, propriétaires indivis, d'une superficie totale de 194 m2 au prix de 70.000,00 €.

Adopté à la majorité des membres présents.

POUR : 11

ABSTENTIONS : 2 (R. FOURNON- S. LACUBE)

CONTRE : 1 (Ph. MAYNADIE)

VOTE COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Sur proposition de son Président, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve par vote au niveau du chapitre les comptes administratifs de l'exercice 2016 arrêtés selon le détail suivant :

Budget Principal M 14

| | INVESTISSEMENT | EXPLOITATION |
|----------------------------|----------------|--------------|
| DEPENSES | 645 391.05 | 1 322 688.28 |
| RECETTES | 949 108.30 | 1 252 298.87 |
| Résultat de l'exercice | 303 717.25 | -70 389.41 |
| Résultat 2015 reporté | - 195 543.65 | 124 903.49 |
| Résultat de clôture 2016 | 108 173.60 | 54 514.08 |
| Restes à réaliser DEPENSES | 27 500.00 | |
| Restes à réaliser RECETTES | 64 403.97 | |

Budget Service Extérieur des Pompes Funèbres

| | INVESTISSEMENT | EXPLOITATION |
|----------------------------|----------------|--------------|
| DEPENSES | / | 4 816.09 |
| RECETTES | 1 357.15 | 3 260.08 |
| Résultat de l'exercice | 1 357.15 | 1 556.01 |
| Résultat 2015 reporté | 2 526.74 | 1 047.36 |
| Résultat de clôture 2016 | 3 883.89 | - 508.65 |
| Restes à réaliser DEPENSES | / | |
| Restes à réaliser RECETTES | / | |

APPROBATION COMPTES DE GESTION 2016

Après s'être fait présenter

- le budget principal – Exercice 2016
- le budget Service Extérieur des Pompes Funèbres - Exercice 2016

et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et ceux des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, ceux de tous les titres de recettes émis et ceux de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Adopté à l'unanimité des membres présents

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

– Budget Principal M 14

| AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT de l'EXERCICE 2016 | | |
|--|----------|-----------|
| Résultat au 31/12/2016 | EXCEDENT | 54 514.08 |
| | DEFICIT | |
| EXCEDENT AU 31/12/2016 | | |
| * Exécution du virement à la section d'investissement | | |
| * Affectation complémentaire | | |
| * Affectation à l'excédent reporté | | |
| | | 54 514.08 |
| DEFICIT AU 31/12/2016 | | |
| * Exécution du virement à la section d'investissement | | |

– Budget Service Extérieur des Pompes Funèbres

| AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT de l'EXERCICE 2016 | | |
|--|----------|--------|
| Résultat au 31/12/2016 | EXCEDENT | |
| | DEFICIT | 508.65 |
| EXCEDENT AU 31/12/2016 | | |
| * Exécution du virement à la section d'investissement | | |
| * Affectation au budget principal | | |
| * Affectation à l'excédent reporté | | |
| DEFICIT AU 31/12/2016 | | |
| * Déficit à reporter (ligne 002) | | |
| | | 508.65 |

VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2017

Pascal VALLIERE, Maire, présente les propositions de crédits et pièces annexes des budgets dont le détail a été soumis à l'examen des élus réunis en commission.

Vu les délibérations du Conseil Municipal réuni ce jour 19 Avril 2017 portant

- approbation des comptes administratifs 2016
- approbation des comptes de gestion 2016
- affectation des résultats 2016

le Conseil municipal vote le budget 2017 présenté au niveau du chapitre avec reprise des soldes antérieurs selon le détail suivant :

| | DEPENSES | RECETTES |
|-------------------------|---------------------|---------------------|
| BUDGET PRINCIPAL | 2.060 000,00 | 2.060 000,00 |
| Fonctionnement | 1 130 000,00 | 1 130 000,00 |
| Investissement | 930 000,00 | 930 000,00 |

Adopté à l'unanimité des membres présents

| | | |
|------------------------------------|-----------------|------------------|
| SERVICE EXT POMPES FUNEBRES | 13 00000 | 13 000,00 |
| Exploitation | 7.000,00 | 7.000,00 |
| Investissement | 6 000,00 | 6 000,00 |

Adopté à l'unanimité des membres présents

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Vu l'état 1259 TH TF portant notification des bases d'imposition prévisionnelles et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2017,

Sur proposition du Maire, le Conseil décide de reconduire pour l'année 2017 les taux d'imposition selon le détail suivant :

| | |
|------------------------|---------|
| Taxe Habitation | 16.36 % |
| Taxe foncière bâti | 28.98 % |
| Taxe foncière non bâti | 114.15% |

Adopté à l'unanimité des membres présents

ATTRIBUTIONS SUBVENTIONS 2017

| | |
|---|-----------|
| ANCIENS COMBATTANTS PEPIEUX | 500,00 |
| ASSOC DE L'ECOLE PUBLIQUE | 500,00 |
| ASSOCIATION EQUESTRE EL CONDOR | 300,00 |
| ASSOCIAT° COMMUNALE DE CHASSE AGREE | 300,00 |
| ATOUT SPORT | 1.000,00 |
| LES LECTEURS DE L'AMICALE LAIQUE | 200,00 |
| LES LECTEURS DE L'AMICALE LAIQUE (subv compl) | 13 200,00 |
| CENTRE DE SECOURS D'AZILLE | 1.000,00 |
| COMITE DES FETES PEPIEUX | 5.000,00 |
| DIVERCITE EN MINERVOIX | 300,00 |
| FOYER CULTUREL ET SPORTIF | 2 000,00 |
| FOYER CULTUREL ET SPORTIF (subv. compl.) | 150,00 |
| LA BOUFFANELLE | 200,00 |
| PEPIEUX LOISIRS | 700,00 |
| LE MINERVOIS EN CHANTANT | 200,00 |
| LES BALLADINS DU COEUR | 300,00 |
| LES PITCHOUNS DE PEPIEUX | 200 ,00 |
| NOBLE ART PEPIEUXOIS | 200,00 |
| PEPIEUX PETANQUE | 700,00 |
| TROTTE CAILLOUX | 200,00 |
| UNION SPORTIVE DU MVOIS | 2 900,00 |

Adopté à l'unanimité des membres présents

**Maitrise d'œuvre restauration des toitures et gestion des EP de l'EGLISE
AVENANT N° 2**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la mission initiale du dossier cité en objet confiée au groupement
- Monsieur Frédéric MARTORELLO, Architecte DPLG, Architecte du Patrimoine DCHEC, 11360
CASCATEL DES CORBIERES

- Sté ARPENT, Economiste, co-traitant n°1 – 11200 BIZANET,
et expose la nécessité de prévoir un avenant ayant pour objet de définir les nouveaux honoraires suite à la poursuite de la mission uniquement sur la PHASE 1 des travaux, à partir de la phase PRO DCE en prenant en compte le taux d'honoraire défini dans l'acte d'engagement du marché initial et en appliquant le montant des travaux prévisionnels de la PHASE 1 défini dans l'estimation prévisionnelle de l'avant-projet définitif.

Considérant la cessation d'activité au 30.06.2016 de la société ARPENT, membre du groupement Frédéric MARTORELLO-ARCHITECTE / ARPENT,

Considérant la nécessité définir les nouveaux honoraires suite à la poursuite de la mission uniquement sur la PHASE 1 des travaux,

Le Conseil Municipal prend connaissance et approuve les conditions de poursuite du marché avec Monsieur Frédéric MARTORELLO, Architecte,
selon les conditions suivantes :

- montant prévisionnel des travaux PHASE 1 : 156 327.74 € HT

- taux : 7.69 %

- montant des honoraires : 12.021,60 € HT

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à conclure avec Monsieur F. MARTORELLO, en qualité de maitre-d'œuvre selon le détail sus visé.

AUTORISE le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la mission sus visée dans la limite des crédits inscrits au budget.

CONVENTION FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

Monsieur le Maire expose qu'en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres, il peut être conclu avec la « Fondation 30 Millions d'Amis » une convention qui encadre la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction en accord avec la législation en vigueur.

Il précise les modalités de fonctionnement et soumet la convention pour approbation.

Sur proposition du Maire,

Considérant la nécessité de gérer les populations de chats en maîtrisant leur prolifération,

Prend connaissance et approuve la convention de stérilisation et d'identification des chats errants à intervenir entre la Commune et la « Fondation 30 Millions d'Amis »

Autorise le Maire à signer la convention ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- stationnement Av. du Causse

Etude confiée à l'Agence Technique Départementale, dossier en cours.

- Police municipale mutualisée

Accord de principe pour intégrer le regroupement de commune destiné à la création d'une police municipale mutualisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h00.